

**Extrait PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2020**

Date de convocation : 30/06/2020

Date d'affichage : 15/07/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mil vingt, le lundi 06 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline CHAPELLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Madame Claude CARAU-COUVREUR (qui donne pouvoir à Monsieur François OSMOND), Monsieur Michel BUOT, Monsieur Gildas BAUDRY et Monsieur Sébastien DUPARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 15 juin 2020 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- I. Modification n°3 du PLU : présentation du projet soumis à enquête publique
- II. Avis du conseil municipal sur le projet de méthanisation de Saint Gilles
- III. Compte-rendu des commissions voirie et espaces verts
- IV. Projets d'investissement :
 - Liaison douce (CPS)
 - Salle multi-activités St Ebremond de Bonfossé (CPS)
- V. Autres projets d'investissement :
 - Espace médical - rénovation
 - Orchestre à l'école (CPS).
- VI. Rentrée scolaire 2020 : prévisions, mouvements, matériel

VII. Questions diverses

I - MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité la modification n°3 du PLU dont l'objet est l'adaptation d'une orientation d'aménagement et de programmation et du règlement écrit de la zone 1AUb afin de permettre l'implantation d'équipements publics, en particulier la construction d'un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Il précise que, depuis le 01/01/2017, la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo exerce la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ». Il lui revient, à ce titre, de mener la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canisy.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de modification n°3, qui sera soumis à enquête publique du 27 juillet 2020 au 26 août 2020.

Il est précisé que le dossier de modification n°3 porte sur :

- L'adaptation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Des ajustements du règlement littéral.



PLU actuel



Modification proposée

1 – LE HAMEAU POULAIN

Outre les contraintes ci-dessus définies, sont obligatoires :

- le maintien d'un chemin existant avec ses bordures boisées. Du fait de l'intérêt paysager de ce chemin, et de son rôle de desserte piétonne, il ne pourra être coupé qu'en un seul endroit, et sur 10 mètres de longueur seulement
- le maintien d'une haie existante en partie Sud-Est, qui ne pourra être coupée qu'en un seul endroit, et sur 10 mètres de longueur seulement
- le positionnement ~~d'un espace vert en extrémité Nord-Est d'au moins d'un espace vert~~
- le ~~positionnement d'un second espace vert en partie centrale, bordé d'un côté par le chemin existant~~
- l'implantation des faitages parallèles à la perspective du château sur les parcelles bordant la limite entre les secteurs 1AUB et 1Np **pour les constructions à usage d'habitation.**

LE REGLEMENT LITTERAL

Commune de CANISY

32

La présente modification n°3 du PLU de la commune de Canisy porte la modification des articles 6, 9 et 11 de la zone 1AU qui correspond à une zone d'urbanisation future à court terme. Ces modifications concernent l'implantation et l'aspect extérieur du nouveau bâtiment.

Article	Règlement initial	Règlement modifié	Justifications
6 <i>Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques</i>	Dans le secteur 1AUB : les constructions doivent être implantées avec un recul minimum de 5 mètres par rapport à la limite d'emprise des voies publiques ou privées.	Dans le secteur 1AUB : - Les constructions à usage d'habitations doivent être implantées avec un recul minimum de 5 mètres par rapport à la limite d'emprise des voies publiques ou privées. - Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif : aucune règle	<i>Le bâtiment étant relativement contraint en terme d'agencement, il n'est pas prévu de règle pour l'implantation des bâtiments par rapport à la limite d'emprise des voies publiques ou privées. Par ailleurs, depuis le décret de modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, les règles d'implantation ne sont plus obligatoires.</i>
9 <i>Emprise au sol des constructions</i>	Dans le secteur 1AUB , l'emprise au sol des constructions ne peut excéder : - 40% de la surface totale du terrain pour les bâtiments à usage principal d'habitation, - 60% pour les constructions à usage d'activité et pour les rez-de-chaussée à usage de commerce.	Dans le secteur 1AUB , l'emprise au sol des constructions ne peut excéder : - 40% de la surface totale du terrain pour les bâtiments à usage principal d'habitation, - 60% pour les constructions à usage d'activité et pour les rez-de-chaussée à usage de commerce, - 80% pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.	<i>Le projet projeté est de plain-pied pour faciliter la circulation et l'accessibilité des résidents. De fait, l'emprise au sol est plus importante que si le bâtiment avait prévu un étage. Ainsi, il est nécessaire d'augmenter l'emprise au sol.</i>
11 <i>Aspect extérieur</i>	A l'exception des constructions faisant preuve d'une architecture contemporaine très marquée et de qualité, les constructions devront respecter les principes suivants :	A l'exception des constructions faisant preuve d'une architecture contemporaine très marquée et de qualité et, en zone 1AUB des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif , les constructions devront respecter les principes suivants :	<i>Pour s'adapter aux besoins d'un équipement de plain-pied recevant des personnes à mobilité réduite et répondant aux nouvelles normes environnementales, l'aspect extérieur n'est pas réglementé pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.</i>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au dossier de modification n°3 du PLU tel que présenté.

Monsieur le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Canisy, les lundi 27/07 (de 9h à 12h), samedi 08/08 (de 10h à 12h) et mercredi 26/08 (de 9h à 12h)

II – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE METHANISATION DE SAINT-GILLES

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2020.

Lors de la séance du 15/06/2020, Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal du projet de la SAS CH4 Energies, sise « Les Herbages » à Saint-Gilles, de créer une unité de méthanisation. Monsieur le Maire précise que la consultation du public se tient actuellement du 06 juin au 21 juillet 2020, le registre est disponible à la mairie de Saint-Gilles. Il rappelle que la commune est concernée par cette demande d'enregistrement au titre du rayon géographique du site de méthanisation (1 km) et du plan d'épandage établi par le GAEC « Les Herbages ».

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis.

Monsieur le Maire expose le dossier de demande d'enregistrement.

Cette unité de méthanisation va concerner 21 250 tonnes / an de matières « entrantes », soit 58.20 tonnes/jour. Le projet est soumis à demande de permis de construire et demande d'enregistrement d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'installation produira :

- du biométhane, valorisé principalement par injection dans le réseau collectif de gaz GRDF, et dont une part sera consommée par le process lui-même ;
- du digestat liquide et du digestat solide qui seront épandus sur les terres agricoles du demandeur.

Monsieur le Maire précise que ce projet est motivé par la volonté de :

- réussir un nouveau challenge,
- aller dans le sens de l'actualité en produisant de l'énergie verte et renouvelable,
- créer de nouveaux emplois (deux emplois supplémentaires sont prévus à moyen voire long terme),
- pérenniser l'activité et les emplois,
- valoriser les matières premières générées sur l'exploitation agricole annexe,
- obtenir une structure cohérente et performante (fixation du carbone par les CIVE, diminution de l'achat d'engrais minéraux, etc.)

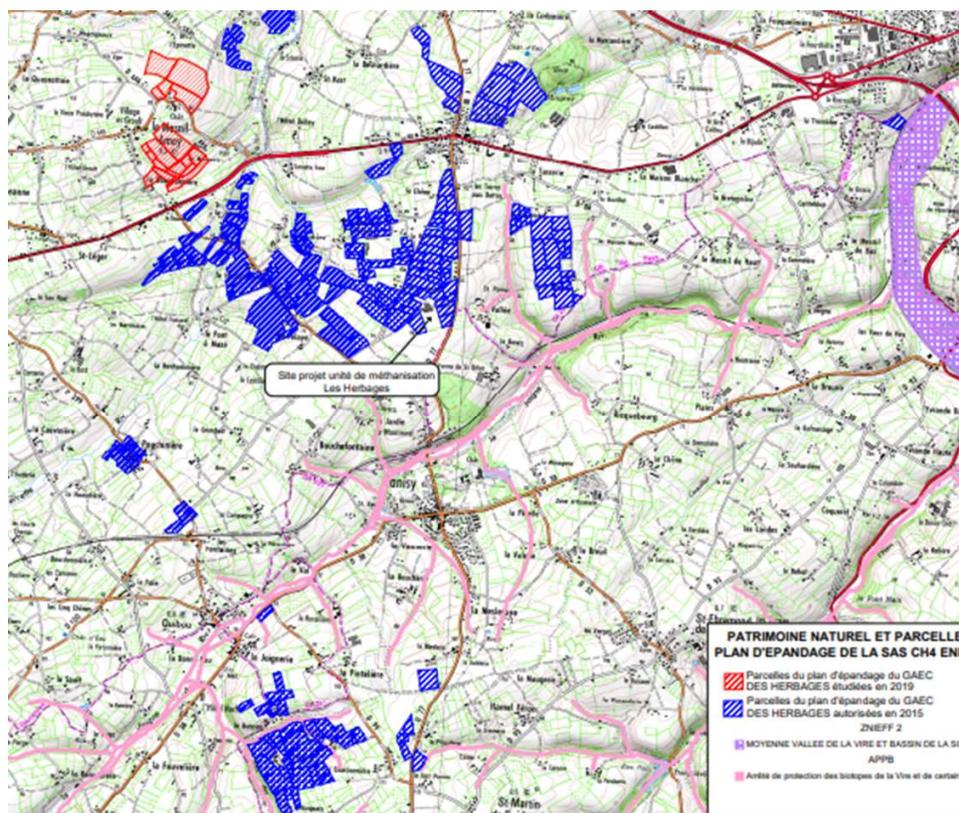
Cette unité de méthanisation traitera :

- des lisiers et des fumiers de bovins provenant de l'exploitation,
- des végétaux (ensilage de maïs et d'herbe) et des cultures dérivées (cive...)

Les 21250 tonnes correspondent au traitement uniquement des matières de l'exploitation. Les digestats (solide et liquide) seront valorisés par épandage sur les terres agricoles mises à disposition par le GAEC les Herbages.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS précise être passée à proximité de l'unité de méthanisation de Neuilly-La-Forêt, et avoir constaté que cela génère des odeurs nauséabondes. On lui répond qu'il s'agit effectivement de matières organiques (principalement des déjections animales), par nature, cela ne sent pas bon. Les odeurs sont générées surtout lors de l'alimentation de la trémie d'incorporation. S'il existe un ajout de matières « extérieures », cela génère également plus d'odeur.

Monsieur le Maire précise que le projet prévoit la réalisation d'un état initial des odeurs perçues dans l'environnement immédiat avant la mise en service de l'unité de méthanisation, puis dans un délai d'un an après sa mise en service.



Considérant le plan d'épandage du GAEC « les Herbages » autorisé en 2015,
 Considérant que la mise à jour du plan d'épandage du GAEC « les Herbages » (130 ha de SAU supplémentaires sur les communes de Montreuil-Sur-Lozon et de Le Mesnil-Eury) n'impacte pas la commune de Canisy,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ne s'oppose pas au projet de la SAS CH4 Energies, tel que présenté, sous réserve de la prise en compte des prescriptions préfectorales relatives à ce type d'installations classées.
- demande à ce qu'une vigilance soit portée sur les éventuelles nuisances olfactives générées par le process de méthanisation ;
- s'interroge sur les conséquences du trafic routier généré par les transports agricoles que peut générer ce type d'activité (voiries non dimensionnées pour de tels volumes) et recommande de veiller à l'équilibre du trafic routier en toute sécurité.

III - COMPTE RENDU DES COMMISSION VOIRIE ET ESPACES VERTS

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil du compte-rendu de la réunion des deux commissions qui s'est tenue le 24/06 dernier. Suite à la visite des lieux et à l'évaluation des besoins par les membres des commissions, il présente le programme d'entretien de la voirie, dans le cadre du marché à bons de commande voirie 2018/2019/2020, prévu cette année :

Le Four : busage à remplacer et à créer, enrobé sur 160 mètres -

Le Four : poutre dans le virage sur 10 mètres -

La Nicolière : renforcement des accotements et enrobé sur 650 mètres -

La Riquerie : enrobé sur 180 mètres -

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2020.

Soit un estimatif total de

Entretien de voirie

Les Saalts : dérasement des accotements sur 760 mètres

La Nicolière : dérasement des accotements et curage de creux sur 560 mètres

La Vimonderie : dérasement des accotements, grattage de l'axe central sur 60 mètres -

Bouchefontaine : dérasement des accotements et curage de creux sur 625 mètres -

Chemin rural 41 D100 : dérasement des accotements, grattage de l'axe central et curage des creux sur 60 mètres -

Chemin rural n°2 : dérasement des accotements, grattage de l'axe central et curage des creux sur 390 mètres -

Soit un estimatif total de

Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il s'agit là d'un estimatif, car il n'a pas reçu de chiffrage définitif.

Il souligne qu'il faudra peut-être prévoir un empièchement sur le chemin rural n°2.

Monsieur David FLEURY souhaiterait que la rue du Bas Chemin fasse l'objet d'une réfection, car elle est dangereuse en cas d'intempéries ; Monsieur Gérard DUVAL répond qu'il s'agit d'une route départementale. Plusieurs conseillers demandent d'intervenir à nouveau auprès du conseil départemental, en raison de la dangerosité de cette voie par temps de pluie en particulier.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le programme d'entretien de voirie élaboré par les commissions voirie et espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le programme d'entretien de voirie présenté.

Projet de jardins partagés

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir visité avec Messieurs Michel BUOT et Sébastien DUPARD les jardins familiaux de la ville de Saint-Lô le 29 juin dernier. Il précise qu'il existe 3 sites sur Saint-Lô, avec des organisations différentes d'un site à l'autre ; ils sont gérés par une association.

Il annonce qu'un projet d'aménagement sera proposé ultérieurement. Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une inscription au Contrat de Pôles de Services (conclu avec le département) au titre de la cohésion sociale et pourrait, à ce titre, bénéficier de subventions.

Proposition d'aménagement des espaces verts rue André Osmond

Monsieur Gérard DUVAL informe qu'il est prévu d'aménager une rocaille sur le rond-point devant le bureau de poste, et d'installer une protection minérale sur la plate-bande située en bordure de parking.

Proposition d'aménagement place devant le 8 à Huit

Monsieur Gérard DUVAL rappelle que cette place est difficile à entretenir. La commission des espaces verts souhaiterait y aménager deux terrains de pétanque avec un abri de type pergola. Il conviendrait de supprimer la haie et de la remplacer par une bordure minérale plantée, de déplacer le cheminement piétonnier côté intérieur et de traiter l'espace restant en pelouse.

Monsieur le Maire suggère de mener à bien le projet de jardins partagés avant de mener d'autres projets d'aménagement.

Entretien de la parcelle cadastrée 095 AB 228

Madame Céline CHAPELLE demande s'il est prévu un fauchage de la parcelle cadastrée 095 A 228. Monsieur Gérard DUVAL répond qu'il est prévu de faucher l'herbe.

IV - PROJETS D'INVESTISSEMENT

Liaisons douces

Monsieur le Maire rappelle que la commune historique de Canisy a initié depuis plus de 20 ans des aménagements piétons permettant aux habitants des villages en périphérie du bourg, d'y accéder en toute sécurité : ce sont les villages du Montmireil, de la Vannerie, du Four et dernièrement de la Perelle.

C'est donc dans la continuité de ces aménagements que la municipalité a souhaité relier les deux bourgs historiques par une voie douce d'un linéaire de 900 mètres.

La tranche 1 des liaisons douces, i.e. le Boscq et la Valette, vient de s'achever ; il reste les tranches 2 et 3, à savoir la liaison entre le bourg de St Ébremond et celui de Canisy en passant par le village du Breuil.

Le projet consiste à acquérir une bande de terrain d'une largeur de 8 mètres le long du CD 53, et d'aménager ensuite cette bande de terrain en voie douce - revêtement en enrobé type BBSG 0/10 sur 5 cm d'épaisseur - pour les piétons et les cyclistes, avec un aménagement paysager en lien avec le bocage.

Monsieur le Maire précise que le tracé de cette dernière tranche n'a pas été déterminé faute d'accord avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 095 ZK 19, qui ne souhaitent pas que le tracé passe au sud de la propriété. Suite à un échange le 29 juin dernier, les propriétaires sont désormais vendeurs de la maison située dans le virage. Le tracé pourrait donc longer la RD 53 et passer au nord de la parcelle, mais cela suppose l'arasement de la maison. La municipalité est consciente de la dangerosité du virage ; l'arasement de la maison permettrait de dégager la visibilité. Monsieur le Maire souhaiterait que le conseil départemental, gestionnaire de la route départementale, participe financièrement à ce projet, d'autant que la maison a été estimée à 75 000 €. Ajoutés à cela l'estimation des frais de démolition de la maison et les frais de notaire et de bornage, cela augmente de 100 000 € à 110 000 € l'enveloppe de travaux et porte le projet global à 304 000 €.



Rénovation et amélioration de la salle multi-activités de Saint Ébremond de Bonfossé

Monsieur le Maire informe les conseillers entrants du projet de rénovation et d'amélioration de la salle multi-activités. Le conseil municipal, par délibération du 20/01/2020, a validé l'Avant-Projet Définitif, pour un montant de travaux estimé à 1 412 253 € HT. A date, l'appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis devrait avoir lieu fin juillet, pour un démarrage des travaux en octobre.

Monsieur le Maire présente le plan du projet.

V - AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Espace médical - rénovation

Suite à une rencontre organisée avec les professionnels de santé, le conseil municipal a mandaté l'architecte Mokrane ALOUANE pour une étude de rénovation - réorganisation du bâtiment « galerie marchande » en espace médical.

La construction de ce bâtiment remonte à 1992. Il a subi depuis des aménagements, au fur et à mesure de l'évolution des services de santé et des mouvements des commerces.

Les professionnels de santé actuels souhaitent retrouver plus de confort pour exercer leur activité. La municipalité souhaite également pouvoir proposer plus d'espace et accueillir de nouveaux professionnels.

L'immeuble est bien situé et dispose de parking, avec un nombre de places de stationnement suffisant.

Monsieur le Maire précise que, suite à la mise en vente du local commercial de Mme Poirier (Passion Couture), la municipalité a fait une offre d'achat de ce local auprès du notaire. A date, aucune suite n'a été donnée.

Dans l'aménagement futur, il serait nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée 095 AA 113, située à l'extrémité gauche de la galerie, afin de pouvoir échanger cette surface avec une partie de la parcelle 095 AA 111, et permettre de regrouper ainsi le corps médical. Enfin, de gros travaux d'isolation sont à prévoir, idéalement par l'extérieur, ce qui nécessiterait l'acquisition d'une bande de 30cm de terrain à l'arrière du bâtiment, en limite de propriété, et la création d'une servitude d'eaux pluviales.

Les travaux ont été estimés à 250 000 €, auxquels il conviendrait d'ajouter des frais d'acquisition de locaux de l'ordre de 65 000 €.

Monsieur le Maire précise que les infirmières sont propriétaires de leur cabinet. A ce titre, elles seront sollicitées pour participer au financement des travaux.

Orchestre à l'école

CANISY, commune nouvelle, regroupe deux pôles scolaires où sont accueillis 240 enfants. Proches de St-Lô, nous devons rendre plus attractives nos écoles publiques et apporter de nouveaux services aux jeunes parents. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose d'initier un projet d'orchestre à l'école, projet abordé lors de la mise en place du contrat de pôle de service (CPS).

En concertation avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Canisy, le projet consiste à initier la pratique instrumentale au sein d'un orchestre à l'école, pratique collective de la musique qui a tout son sens à Canisy : *Harmonie depuis 128 ans, Chorale depuis 32 ans, Ecole de musique Canisy-Marigny depuis 32 ans.*

Le dispositif d'orchestre à l'école permet de faire découvrir puis pratiquer la musique en ensemble orchestral à des enfants sur le temps scolaire (activité gratuite et pour tous). Participer à un

orchestre, c'est « jouer ensemble ». La pratique d'un instrument de musique au sein d'un orchestre, en dehors de tout esprit de compétition, incite les élèves à apprendre et à progresser ensemble, encourage les valeurs de partage, de respect mutuel et de solidarité.

Une section d'orchestre s'adresse à une classe en année N (ex CM1) et se poursuit avec les mêmes élèves pendant 3 ans soit N+2, (6^e pour ce premier groupe). Des instruments sont mis à disposition des enfants dès le début de leur apprentissage. L'enseignement passe par la pratique collective, sans formation musicale préalable, par une transmission orale de la musique.

L'association OAE « Orchestre A l'Ecole » est l'association qui accompagne la mise en place des nouveaux orchestres. Elle est partenaire notamment dans l'achat des instruments ; l'école de musique Canisy-Marigny est également associée au dispositif. Elle détachera des enseignants pour assurer les cours aux enfants (1 heure de pupitre et 1 heure d'orchestre par semaine).

En accord avec l'équipe enseignante, l'ouverture de l'OAE pourrait se faire en septembre prochain pour les enfants de CM1 (classe de Mme Vilquin et M. Beaufils à Canisy - 19 à 22 élèves)

Les instruments proposés sont la clarinette, la flûte traversière, le saxo, le cornet à piston, l'euphonium et les percussions.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel pour la première année :

Fiche N°3 – Budget du projet			
Budget annuel prévisionnel TTC 1er groupe			
Dépenses		Recettes (préciser obtenues ou sollicitées)	
Fonctionnement			
Salaires chargés intervenants hors EN (nbe d'heures x taux horaire)	14 040,00 €	Mairie (obtenues)	18 071,50 €
Valorisation heures personnel Education Nationale	0,00 €	Communauté de communes	0,00 €
Salaires chargés coordinateur	0,00 €	Département (sollicité)	10 600,00 €
Frais de déplacements	1 200,00 €	Fonds politique de la Ville	0,00 €
Interventions complémentaires (compositeur, arrangeur...)	272,00 €	DRAC	0,00 €
Frais pédagogiques (partitions...)	300,00 €	Parlementaires	0,00 €
Assurance	200,00 €	Autres dispositifs publiques (à préciser)	0,00 €
Entretien des instruments (2 ans sur 3)	2 814,00 €	Mécènes (à préciser)	0,00 €
Adhésion à l'association OAE	0,00 €	Association OAE (50% du parc instrumental)	8 845,50 €
Tenue de scène : OFFERT PAR L'ASSOCIATION	OFFERT		0,00 €
	0,00 €		0,00 €
Total fonctionnement	18 826,00 €		0,00 €
Montant de l'investissement			0,00 €
Achat de parc instrumental	17 691,00 €		0,00 €
Achat d'accessoires (becs, pupitre, matériel d'orchestre...)	1 000,00 €		0,00 €
Total investissement	18 691,00 €		0,00 €
Budget TOTAL du projet	37 517,00 €	TOTAL	37 517,00 €

Pour les années suivantes 2 et 3, seul le budget de fonctionnement est à prévoir à savoir une enveloppe de 18K€ par an

Monsieur le Maire propose de lancer le projet Orchestre à l'École.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer le projet Orchestre à l'École, et à signer tout document se rapportant à l'opération ;
- Dit que les sommes nécessaires à l'opération seront inscrites au budget 2020, 2021 et 2022

VI – RENTREE SCOLAIRE 2020 : PREVISIONS, MOUVEMENTS, MATERIEL

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil municipal des effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire :

RPI St Ébremond de Bonfossé St Martin de Bonfossé : 98 élèves répartis comme suit :

Site de St Ébremond :

- 2 TPS, 13 PS, 10 MS, soit 25 élèves pour la classe de Mme LEMONNIER
- 8 GS et 11 CP , pour une classe
- 15 CE1, pour une classe.

Site de St Martin :

- 1 classe de CE2 (15 élèves)
- 1 classe de CM1 (8) CM2 (16), soit 24 élèves.

Site de Canisy :

- 20 PS ; 13 MS ; 12 GS, pour la maternelle
- 16 CP ; 15 CE1 ; 13 CE2 ; 19 CM1 et 27 CM2, soit 135 élèves en élémentaire.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS annonce au conseil le départ de Mme BOULAY, directrice de l'école de la Joigne, suite à sa demande de mutation. Madame Aline BRAULT, nouvelle directrice de l'école, prendra ses fonctions à la rentrée.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil municipal que la commission Enfance Scolarité Jeunesse s'est réunie le 02 juillet dernier ; les membres de la commission ont visité les deux sites scolaires. Elle informe le conseil de la nécessité d'acquérir du matériel :

Pour le site de St Ébremond :

- 16 lits, 16 alèses et oreillers pour 757.97 € HT ;
- 1 lave-linge pour environ 400 € HT ;
- 1 tableau blanc pour 102.00 € HT ;

Pour le site de Canisy :

- 8 tables réglables, 8 casiers, 8 chaises pour 1099.84 € HT
- 6 chaises pour 324.00 € ;
- 1 chauffeuse pour 69.00 € HT ;
- 1 banquette 3 places pour 136.00 € HT ;
- 1 table pour la restauration scolaire pour 151.00 € HT ;

Soit pour un montant total estimé à 3050 € HT.

Elle informe qu'il faudra prévoir quelques menus travaux de plomberie pour changer de la robinetterie défectueuse.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec les associations

Monsieur le Maire fait part au conseil de la rencontre qui s'est tenue le 2 juillet dernier avec les associations pour évoquer leurs difficultés et leur ressenti suite à la crise sanitaire. Les associations suivantes étaient représentées : l'Ensemble Vocal, le Club des anciens de St Ebremond, le Comité des Fêtes de Canisy, Passion 2 roues, Les Génottes des fossés, l'Harmonie municipale de Canisy, les Anciens combattants de Canisy, l'APE de l'école de la Joigne (Canisy), le Comité des Fêtes de St Ebremond, et l'Animathèque.

Chaque représentant d'association a expliqué les difficultés rencontrées ou à venir suite au covid-19 pouvant avoir un impact sur le bon fonctionnement de leur association et/ou sur l'animation locale.

Ensemble vocal	Pas autorisé à date à reprendre les répétitions – s'interroge pour la rentrée sur la salle du collège ; la salle polyvalente de Canisy pourrait servir en cas de besoin, répétition le mercredi ; Concert prévu les 14 et 15 novembre
Club 3 ^e âge St Eb	Repas poule au pot réalisé en février - Activités interrompues depuis mars - sortie cabaret repoussée en septembre
Passion deux roues	Manifestation 8hVTT dans le parc du château annulée (28 juin) – pas d'autres activités engagées
Comité des fêtes Canisy	Année désastreuse - Annulation de la braderie (avril) qui a pour conséquence une perte de recettes entraînant l'annulation des autres manifestations principales de l'année (St Pierre, Noël, moment convivialité pour les bénévoles) En accord avec la mairie, un apéro concert est prévu le 4 juillet => Impact financier
Génottes des fossés	En mars, annulation de 50% représentation théâtre ; pour 2021 recherche salle (salle St Eb en travaux) avec besoin de répéter avec décors ; besoin d'un espace pour stocker les décors
Harmonie de Canisy	A repris les répétitions en juin dans le respect des gestes barrière. Seule la Ste Cécile serait maintenue - Annulation des sorties 2020 par les comités organisateurs => pas de recettes (autre que la subvention de la commune) => difficultés financières vs charges fixes
Anciens combattants	Cérémonie 8 mai à minima - pas de cérémonie 18 juin – report repas méchoui ; quid de la vente des calendriers en fin d'année ?
APE Canisy	Annulation des sorties à Paris et à la mer – (pas d'acompte de versé) ; report ? ; pas de kermesse donc absence de recettes pour futures activités
Comité des fêtes St Ebremond (abs excusé)	Annulation de la fête communale en juin (prévue avec le Comice Agricole) - annulation fête du 13 juillet - en réflexion organisation d'une soirée conviviale en août – quid feu d'artifice?
Animathèque	Manifestations du 1 ^{er} semestre annulées – salon du livre maintenu ; pas d'incidence financière à date
Club des vaillants Canisy (abs – info ?)	Arrêt des rencontres le jeudi ; annulation du repas du club de mai ; en attente / journée patrimoine / loto d'octobre / le repas de Noël

Monsieur Gérard DUVAL s'étonne que l'APE du RPI de St Ébremond St Martin ne soit pas mentionné. Madame Marie-Pascale HOUBEN répond qu'une invitation a été adressée à la Présidente - Mme Delphine ENOT.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de l'ordre de 1000 € au comité des fêtes de Canisy pour couvrir les frais de l'organisation de l'apéro concert. Madame Marie-Pascale HOUBEN aimerait connaître le compte de résultat de chaque association, suggérant qu'il n'y a pas lieu de verser un complément si l'association n'est pas en ~~réelles~~ difficultés financières. Plusieurs membres du conseil municipal sont du même avis.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le but de la démarche engagée est liée aux conséquences du covid19. Comment la municipalité peut-elle aider les associations notamment celles qui peuvent permettre de relancer des animations pour favoriser les rencontres et la convivialité au sein de notre commune? Il considère que nous vivons une situation exceptionnelle et que la municipalité se doit d'être attentive aux initiatives et aux difficultés rencontrées par nos associations. La décision est ajournée.

Chemin de randonnée Jean Follain

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de régulariser le tracé du chemin de randonnée Jean Follain sur le cadastre, car celui-ci n'y figure pas entièrement. En effet, par endroits, plusieurs bandes de terrains appartiennent aux différents propriétaires bien que ce soit la commune qui entretienne ce chemin.



Il propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition de ces bandes de terrain pour régulariser la situation sur la base de 1 € le mètre carré. La superficie est estimée à 1200 m², sachant qu'il y a environ 300 mètres linéaires (32 ml + 140 ml + 128 ml).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte l'acquisition de ces bandes de terrain, étant entendu que les frais de géomètre et les frais notariaux seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes de vente à intervenir chez le notaire et toute pièce se rapportant à l'affaire.

Contrat de location copieur RPI St Ebremond St Martin

Monsieur Gérard DUVAL présente au conseil le devis pour le renouvellement du contrat de location du copieur Olivetti MF 222+ de l'école de St Ebremond, pour une durée de 3 ans, avec un loyer mensuel de 65.00 € HT et un coût de copie (actuel) de 0.0055 € N&B et de 0.055 € Couleur. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement du contrat de location du copieur pour un montant de loyer mensuel de 65.00 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de location.

Agenda

Randonnée pédestre ce mardi 07 juillet - rendez-vous à 19h00 sur le parking du collège - organisée par l'association « Marigny je t'aime » et suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Départ (suite à mutation) **de la directrice de l'école, Mme BOULAY**, pot ce jeudi 09 juillet à 18h00 à l'école de la Joigne.

Prochain conseil municipal : lundi 07 septembre 2020.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h05.